



## Succession de mon gd pere

Par **Jerome legendre**, le **19/03/2018** à **19:41**

Bonjour

Mon gd pere vient de mourir. Il etait veuf.

Il a deux fils dont mon pere. Mon pere est décédé. Il n y a donc que moi et mon oncle comme heritier.

Je n ai pas de frere et soeur.

Ma question est :

Quel est le pourcentage des droits de succession pour moi? Suis je considéré comme premier ordre ou second ordre?

Merci pour vos precieuses reponses

Par **Visiteur**, le **19/03/2018** à **21:25**

Bonsoir,

Comme votre père est parti avant votre grand-père, vous prenez sa place, on nomme ceci la représentation.

Vous bénéficiez donc des droits civils...et fiscaux... en ligne directe, qui auraient été celles de votre père.

A savoir, abattement 100 k€ et droits suivants :

5% jusqu'à 8 072 €...

de 8 073 € à 12 109 €.....10 %

de 12 110 € à 15 932 €.....15%

de 15 933 € à 552 324 € .....20 %

Méthode rapide si plus de 15933, calculez a 20% et ôtez 1806€.